



PARC DU COLOSSE

**COMMUNE DE SAINT ANDRÉ
PLACE DU 2 DECEMBRE
BP 505 97440 SAINT ANDRÉ**

DIRECTION DU PARC DU COLOSSE

APPEL A PROJETS

**OCCUPATION DE LOCAL
au
Parc du Colosse**

Cahier des charges

SOMMAIRE

I-Pouvoir adjudicateur.....	3
II-Présentation générale.....	3
III-Objet du marché.....	3
IV-Description de l'équipement.....	3
V- Eléments de cadrage.....	4
VI – Conditions générales de l'occupation du domaine public.....	7
VII- Conditions de consultation et critères de sélection des opérateurs.....	7

I-Pouvoir adjudicateur

NOM et ADRESSE

Ville de Saint André (974), Place du 2 décembre - BP 505, 97440 Saint André.

Contact : Service parc du colosse

Tél. : 0262474552

Courriel : colosse@saint-andre.re

II-Présentation générale

La Commune de Saint-André dispose, depuis plus de 10 ans, avec le Parc du Colosse d'un lieu de détente et de loisirs incontournable pour tous ses habitants et ceux de l'île de la Réunion.

Il est également reconnu comme lieu majeur pour l'accueil de grandes manifestations (fête des lanternes, Dipavali, Tropica Dingue, ...).

Cet espace possède des atouts uniques : Plan d'eau de 6Ha fermé et sécurisé, sur un site accessible et déjà aménagé, avec des possibilités d'extension très importantes sur du foncier en partie maîtrisé par la Commune.

La Commune souhaite confier à des porteurs de projet l'occupation de deux locaux :

- de s'ouvrir vers les visiteurs extérieurs,
- de valoriser les atouts du site.

III-Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet de recueillir des candidatures pour l'exploitation d'activités, **exclusivement de restauration**, dans 2 locaux disponibles d'environ 40m² chacun, au sein du pôle de restauration du Parc du Colosse.

IV-Description de l'équipement

Le Parc du Colosse est un parc urbain sur le littoral de Champ Borne sur une superficie de l'ordre de 30 hectares, aménagé sur une quinzaine. Le site présente une zone de restauration, une zone de pique-nique et deux plans d'eau reliés de 3Ha chacun.

V- Eléments de cadrage

L'appel à projets est lancé sous réserve que les opérateurs apportent le financement nécessaire.

MODÈLE JURIDIQUE

La contractualisation avec les porteurs de projets retenus dépendra des domaines d'activités proposés, dans le cadre des obligations juridiques auxquelles est soumise la Commune de Saint-André.

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Seuls responsables du niveau de leur activité, les candidats sont libres de proposer à la Commune de Saint André, le modèle organisationnel et économique qui leur semble être le plus pertinent.

VI – Conditions générales de l’occupation privative du domaine public

RÉGIME DE L’OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Le candidat retenu signera une Autorisation d’Occupation Temporaire du domaine public.

- Les contrats seront accordés à titre personnel à l’occupant.
- Les conditions d’exécution de l’activité autorisée et les obligations réciproques des deux parties seront stipulées dans les contrats.

HORAIRES D’OUVERTURE

Les horaires d’ouverture et de fermeture du restaurant, seront fixées dans le règlement intérieur du Food court du Parc du Colosse.

REDEVANCE

En contrepartie de l’occupation du local, l’occupant versera une redevance à la Commune. Elle sera déterminée selon les modalités suivantes :

- Une redevance d’occupation du domaine public fixe mensuelle.
- Une redevance mensuelle forfaitaire pour l’entretien et l’utilisation des espaces communs.

La redevance est fixée par délibération du Conseil Municipal.

VII- Conditions de consultations et critères de sélection des opérateurs

PROCÉDURE DE CONSULTATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet sur le site de la ville : <https://www.saint-andre.re>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Service du colosse.
Tél. 0262 47 45 52 Courriel : colosse@saint-andre.re

la visite sur site est possible sur rendez-vous.

La Commune de Saint-André se réserve le droit, à tout moment, d’interrompre, de suspendre ou d’annuler le présent « Appel à projets » et de ne pas donner suite aux offres reçues, les candidats s’interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.

CONTENU DU DOSSIER DE REPONSE

Les opérateurs présenteront leur dossier de réponse, en un seul exemplaire, comprenant leur candidature et leur proposition de projet, contenant les pièces suivantes :

Pièces relatives à la candidature :

- La présentation de la situation juridique de l’entreprise si existante (ou à créer) : nom, raison sociale, forme juridique, siège social, activités, effectifs, coordonnées de l’opérateur
- Liste des références professionnelles et précisions sur la situation financière (CA annuel sur les trois

dernières années, bilan, compte de résultat ou tout autre pièce significative), sur les capacités techniques du candidat

Pièces relatives à la proposition de projet :

• Les candidats sont appelés à remplir le dossier selon le canevas ci-joint : « **PDC REPONSE LOCAL 2025** ».

- Les candidats doivent joindre les pièces suivantes à leur dossier :

- Pièce d'identité
- justificatif d'adresse (- de 3 mois)
- Registre du commerce (si existant)
- Attestation d'assurance (si existant)
- plan ou insertion 3D
- investissement mobilisé
- budget d'exploitation
- Planning d'installation

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Les candidats sont invités à produire un dossier le plus complet possible.

L'évaluation des propositions de réponse sera effectuée par commission composée d'élus et d'agents responsable de différents services de la Commune de Saint-André. Durant la procédure, la Commune de Saint-André pourra être amenée à demander des compléments d'information aux candidats sur les points qui lui apparaissent déterminants à savoir :

1. Qualité des prestations et services proposés
2. Motivations du porteur de projet (participation aux événements sur le parc, proposition d'animations nocturnes...)
3. Aménagement tenant compte des matériaux biosourcés, de la biodiversité et de l'environnement.
4. Design proposé
5. Qualité de l'équipement
6. Garanties et expériences professionnelles dans la gestion de services comparables, aptitude du candidat à assurer le fonctionnement et la continuité du service
7. Contenu du projet : qualité de l'encadrement, qualité des offres de prestations, insertion du projet au regard du potentiel de développement touristiques du site,
8. Garanties financières réalistes. La Commune de Saint-André pourra procéder à des auditions et à la négociation des propositions recueillies.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant la mention :

Appel à projets « OCCUPATION D'UN LOCAL PARC DU COLOSSE »

Par voie postale : **A l'attention du service du Colosse, Mairie de Saint-André, Place du 2 décembre – BP 505 97440 Saint André.**

Ou déposé au service du courrier à l'hôtel de ville.

